

Cet état comprend le trimestre terminé le 30 septembre 1924. La différence entre les paiements faits aux deux réseaux a été de \$88,836.66 en faveur du Pacifique-Canadien, ou un total de \$350,000 environ pendant l'année, en admettant que les mêmes proportions se maintiennent, c'est-à-dire, moins que la moitié de la différence qui existait pendant l'année que nous discutons en comité, au cours de la dernière session. Le bilan de ce trimestre indique les améliorations accomplies et montrent que l'on égalise la situation en faveur des chemins de fer Nationaux.

M. McQUARRIE: Je me permets de demander s'il ne serait pas possible de faire exécuter par les chemins de fer de l'Etat certains services actuellement confiés au Pacifique-Canadien.

L'hon. M. MURPHY: En réponse on me permettra de dire que c'est justement le point discuté au sujet de cette question et relativement à tous ces services. Sous ce rapport le ministère doit considérer, par exemple, un service local à un point donné en comparaison avec tout le service. Il doit considérer si un réseau convient mieux que l'autre à cause de la localité et en raison de la densité de la population le long de la voie ferrée et ainsi de suite avant de savoir s'il doit accorder le service à tel ou tel réseau. Les changements accomplis ont tous été dans le sens préconisé par mon honorable ami, c'est-à-dire que lorsque nous avons constaté que le Pacifique-Canadien desservait une région que le Canadien-National pouvait desservir tout aussi bien, nous avons changé en faveur de celui-ci et le département a l'intention de conserver cette ligne de conduite. Mais cela prend du temps et la situation est encore compliquée par une chose à laquelle l'honorable député de Humboldt (M. Stewart) a fait allusion quand il a dit à la Chambre que les compagnies modifiaient fréquemment leurs horaires sans en aviser le département, ce qui dérange le service postal. Cela s'est produit maintes et maintes fois. Le département des Postes a réclamé plusieurs fois auprès des deux compagnies et j'ai demandé à mon collègue des Chemins de fer et des Canaux de faire aussi des représentations aux compagnies afin que ces changements ne soient pas décidés et encore moins mis en vigueur, sans consulter le département des Postes d'avance, afin d'empêcher cette dislocation du service et les retards dont plusieurs honorables députés se sont plaints.

Il y a d'autres points sur lesquels l'on pourrait peut-être revenir, mais je ne suis pas certain qu'il y ait lieu d'entrer dans les détails. J'en mentionnerai cependant un ou deux.

Mon honorable ami de Humboldt a émis plusieurs bonnes idées que le département a déjà mises en pratique pour la plupart. Quant aux autres, le département les étudiera immédiatement, si ce n'est déjà en voie de se faire. Celles énoncées par l'honorable député de Saltcoats (M. Sales) et l'honorable député de Saskatoon (M. Evans) seront l'objet de la même attention, également les demandes qu'ils ont présentées, à supposer toutefois, ainsi que je l'ai dit, que le département ne s'en occupe pas déjà.

Mon honorable ami de Humboldt (M. Stewart) a proposé qu'une partie au moins du surcroît des dépêches, le surcroît saisonnier suivant son heureuse expression, c'est-à-dire cette augmentation périodique des objets de correspondance entre autres les magazines, catalogues et le reste soit transporté par le National-Canadien. Cela se fait déjà pour cette catégorie d'articles et le National-Canadien a touché de cette source à peu près \$30,000 pour un trimestre. Il ne me paraît pas à propos pour le moment d'en dire davantage sur ce sujet. Mon honorable ami de Dauphin (M. Ward) a eu raison d'y appeler l'attention de la Chambre. Les idées énoncées et les demandes faites au cours de la discussion porteront leurs fruits bientôt grâce à l'action du ministère des Postes. Cela étant donné, et tout le monde reconnaissant qu'il n'y a pas de passe-droit dans le partage,—j'ai cité sur ce point la déclaration de celui qui l'an dernier avait donné cours à l'impression contraire,—l'auteur de la résolution ne devrait pas insister, ce me semble, maintenant qu'il a atteint son but.

M. MACLEAN (York-Sud): En proposant, hier soir, la fusion de nos deux grands réseaux de chemin de fer, je ne m'attendais pas à recevoir autant d'encouragement dès aujourd'hui. Je profiterai de l'occasion pour citer un autre témoignage. J'étais à prendre mon modeste dîner hier soir, lorsqu'un monsieur se présenta à moi et me dit: "M. Maclean, il y a longtemps que j'ai entendu parler aussi sensément en Parlement que vous l'avez fait cet après-midi." L'idée fait du chemin. Je dis à mes honorables amis de l'Ouest que s'ils veulent assurer la cohésion de cette partie du pays, la rendre plus prospère et l'établir solidement, il faut qu'ils insistent sur cette fusion; et plus tôt cela se fera, le mieux ce sera pour eux et pour le pays en général. Je tiens à féliciter le ministre des Postes qui a reconnu la nécessité d'une fusion et qui a traité impartialement les deux réseaux. Mais ce qui importe n'est pas tant la loyauté dans la concurrence entre les deux que leur fusion et l'amélioration du service. Si cela s'accom-